
BULLETIN
DE LA
CHAMBRE DE COMMERCE
DU DISTRICT DE MONTREAL

TROISIEME ANNÉE

VOL. III

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES		PAGES
Améliorations du Port.—Élévateurs.....	18, 19, 21, 29, 30, 127	Expédition au Pôle Nord du Capitaine Bernier...	33
“ “	78, 79, 87, 102	Enseignement technique.....	3, 5, 16
“ “ Eclairage du fleuve..	8, 115	Fonds de retraite des employés civiques.....	116, 126
“ “ Cale sèche.....	39	Hôtel des Monnaies.....	35
“ “ Syndicat Connors.....	7, 115, 116, 117	Industrie du fer et de l'acier.....	1
“ “ Lettre ouverte du Ministre des Travaux Publics.....	73, 74	Inspection des compteurs électriques.....	91, 101
Améliorations du Port.—Visite de l'Hon. Ministre des Travaux Publics.....	102	Installation des fils électriques aériens.....	8
Assurances maritimes.....	18, 21, 28, 99, 126	La ligne rapide.....	84, 85
Assurances contre les incendies... 3, 8, 9, 40, 100,	115	Les élévateurs du Port.....	83
Agences commerciales à l'étranger...11, 103, 104,	121, 122	L'élévateur géant de Duluth-Superior.....	43, 44
A propos de spéculation.....	74, 75, 76	L'industrie du verre à Pittsburgh	45
Ambre jaune	22	La navigation hivernale.....	45, 46, 47, 57, 58
Arrosage des rues	17	La sténographie.....	49
Congrès des Chambres de Commerce de l'Empire en 1904.....	127	La production de l'amianté dans le monde.....	49
Canal de la Baie Georgienne.....	20, 30	Les raisins médicamenteux.....	50
Calendrier invariable.....	23	Le “ Bureau Veritas ”.....	55
Comptabilité obligatoire.....	6, 9	Le chèque et son utilité.....	61, 62
Contrebande à Lacolle	102	La “ Torrens land law ”.....	64
Création de nouvelles Ch. de Commerce	79, 87, 92	Le Tarif Français et le Commerce français...65, 66, 67,	68, 129
Commission du Port.—Résolution	90, 114	La morale dans les écoles de commerce.....	70, 71
Chambre Syndicale de la Construction.....	11, 123	Le Canada et le Sud-Africain.....	71
Compagnie du Tel. Bell.....	18, 19	L'alcoolisme.....	72
Conférence—F. E. Meredith.....	28	La chèvre.....	76
“ M. Lorenzo Prince, Nav. hivernale... 20	20	La Cie du Pacifique Canadien.....	92, 93, 94
Culture du tabac	4	Lloyd Canadien.....	99
Ce qu'il faut de matière première pour fabriquer une tonne de fonte.....	41	Liste des membres de la Chambre pour 1902 117, 118,	119, 120
Droit préférentiel de 33 p. c.....	87, 100	Le Beurre de la Sibérie.....	128
“ “ résolution.....	125	Le crédit n'est pas une création.....	25
Dominion Board of Trade.....	125	Le cuivre.....	35
Elections du représentant de la Chambre à la Commission du Port.....	64	Loi de faillite.....	3, 92
Ecoles dans certains quartiers de la ville.....	91, 92	Loi des licences, vente des petits flacons.....	33
“ “ Rapp. préliminaire. 133	133	La Banque de Québec.....	38
Expositions provinciales annuelles.....	28, 31, 32, 40	Mines et Métallurgie.....	6
Exportation du foin	9, 20	Magasins à rayons.....	18, 21, 40
Examen des peaux vertes	86, 89	Médaille d'or, Conseil des Arts.....	34
		Navigation à vapeur entre la France et le Canada 34	34
		Notes de voyage par M. Jos. Contant.....	53, 54
		Origines de noms géographiques.....	144

BULLETIN
DE LA
CHAMBRE DE COMMERCE
du District de Montreal.

MONTRÉAL, 1er AVRIL 1901.

SOMMAIRE

CORRESPONDANCE :	PAGES
1. Industrie du fer et de l'acier.....	1
EDITORIAL :	
2. Actes de la Chambre, procès-verbaux de mars.....	3
3. Rapport sur l'urgence de la création d'un Musée Commercial de Mines, etc.....	6
4. Rapport des Comités de Législation et Comptabilités.....	10
5. Chambre Syndicale de la Construction — Rapport pour l'année 1900.....	11

Correspondance

Industrie du Fer et de l'Acier.

L'attention des hommes d'affaires a été vivement attirée par le compte-rendu de certaines expériences faites récemment à Maisonneuve dans le but de reconnaître la valeur d'un procédé spécial destiné à convertir directement la fonte en acier.

Les débuts de l'usine à Maisonneuve sont encore bien modestes à côté des immenses établissements dont de puissantes compagnies au coût de plusieurs millions de dollars, viennent de jeter les fondations, tant au Cap Breton que dans le nouvel Ontario.

Ces établissements, suivant les rapports les plus autorisés, sont organisés dans des conditions telles qu'elles devront changer le Canada bientôt en un pays d'exportation du fer et de l'acier, au lieu de continuer à dépendre comme il l'a fait jusqu'à présent en très grande partie sur les produits de l'étranger pour l'approvisionnement de son marché.

A Sydney, les hauts fourneaux que l'on vient d'y allumer semblent devoir justifier les calculs les plus favorables de la compagnie promotrice.

Le gérant général de la Compagnie du Cap Breton qui exploite cette industrie, Mr. Moxham, présent à l'assemblée de l'association des Manufacturiers Canadiens tenue à Toronto, le 14 courant, a déclaré qu'il ne lui restait plus aucun doute sur les immenses chances d'avenir de l'industrie du fer et de l'acier en Canada. Bientôt, suivant lui, l'exportation des produits de nos usines se fera sur une échelle très vaste parce qu'elle va pouvoir offrir sa marchandise dans des conditions de bon marché qu'aucun autre pays ne pourrait atteindre.

Faisant la descriptions des conditions topographiques en même temps qu'économiques des quatre régions—les plus importants pour le fer et l'acier, savoir :—le Luxembourg en Allemagne, le Middleburg en Angleterre, le district de Pittsburg en Pennsylvanie et la vallée de Birmingham dans l'Alabama, il a démontré, par des chiffres soigneusement préparés que, dans tous les cas, le coût de la production et du transport laisse tout l'avantage au produit canadien.

Prenant pour point de comparaison, Pittsburg qui contrôle présentement les prix du marché, il constate que, pour réunir la matière première nécessaire à la fonte d'une tonne de fer, il en coûte \$3.25, tandis qu'à Sydney, pour le même matériel, la dépense ne s'élève qu'à 0.79½; que Pittsburg a, en outre, à payer pour le transport de sa marchandise à un port de mer \$2.00, tandis que les usines de Sydney sont situées le long même des quais d'embarquement à un point de la voie océanique de plusieurs centaines de milles plus rapprochée que Pittsburg des marchés européens.

En ajoutant à cette avantage le fait que le minerai trouvé dans les gisements de la Nouvelle Ecosse et de Terre-Neuve est d'une qualité supérieure, il se déclare capable d'offrir à \$6.00 par tonne meilleur marché que ne peut le faire le producteur américain, l'acier sorti des usines de Sydney.

Dans le nouvel Ontario, aux environs du Sault Ste-Marie les rapports qui nous arrivent du développement que l'on a fait des mines de fer, permettent d'anticiper de non moins brillants résultats. Déjà l'importante compagnie "The Canada Iron Furnace" de Midland, ne s'alimente plus que du minéral extrait des mines de ce district, et telle est la richesse maintenant reconnue de ce produit que des ordres considérables destinées au marché américain sont en voie d'être remplis pour être livrés dès l'ouverture de la navigation.

Mais les propriétaires de ces mines ne veulent pas se contenter de la simple exportation de la matière brute, ils s'approprient eux aussi, à convertir le minerai en fer et en acier et l'on aura une idée de l'esprit d'entreprise des hommes qui sont à la tête de ce mouvement et de la confiance qu'ils ont dans les richesses naturelles de ce district quand ils se déclarent prêts à ajouter aux dépenses déjà faites, des installations et des développements qui ne devront pas s'élever à moins de \$9,000,000.

Un autre établissement est également en voie de s'organiser à Collingwood. La compagnie promotrice incorporée au capital de \$5,000,000 veut utiliser les inépuisables dépôts de minéral de la région du Lac Supérieur qui n'ont servi jusqu'à présent, qu'à alimenter les hauts fourneaux de la Pennsylvanie, pour développer en Canada une industrie qui a été le fondement

de la richesse commerciale de la Grande Bretagne comme elle l'est également des Etats Unis et dans une bonne proportion, de la France et de l'Allemagne.

L'emploi de l'acier, dans les multiples industries qu'augmente sans cesse le génie humain, s'est accru dans de telles proportions que l'exploitation des mines semble, en certains pays importants, avoir atteint l'extrême limite de production.

Il s'en est suivi une hausse des prix dont rien, dans un avenir rapproché, ne peut faire entrevoir l'abaissement.

Toute méthode nouvelle, capable de livrer à un prix plus facile à l'industrie une matière première possédant les qualités requises, doit être une bonne fortune pour l'inventeur comme pour ceux qui consentent à supporter les risques de l'exploitation.

Le dernier "Annuaire de Statistique" établit ainsi l'accroissement dans tout le monde, de la production du fer.

1865.....	10,127,832 tonnes
1870.....	13,510,421 "
1875.....	15,540,648 "
1880.....	20,439,916 "
1885.....	21,810,666 "
1890.....	30,449,045 "
1895.....	32,120,450 "
1898.....	39,580,031 "

La Grande Bretagne, la France et l'Allemagne ne prennent presque plus part à cette augmentation et depuis les deux dernières années sont à peu près restées stationnaires. Les Etats-Unis, au contraire, ont élevé leur production dans d'énormes proportions.

Il y aura donc place sur les marchés étrangers pour le fer canadien et les articles de ce métal, manufacturés au pays en surplus de notre propre consommation.

Les gouvernements du Canada et de la province d'Ontario offrent aujourd'hui un encouragement substantiel à l'exploitation de nos mines et des industries dont le fer et l'acier sont la base.

Le tarif offre d'abord une protection de 30 p. c. de droit à l'importation de l'acier étranger n'exceptant que les rails de chemins de fer pour la production desquelles, il n'existe pas encore de manufacture dans ce pays.

De plus, dans le but de permettre à l'industriel canadien de lutter sur les marchés étrangers, une prime a été accordée par les deux gouvernements dans les conditions suivantes :

1o.—Sur le fer brut extrait du minerai canadien, du gouvernement fédéral, \$3.00 par tonne.

2o.—Sur la barre d'acier produite d'éléments dont pas moins de 50 p. c. du poids consiste en fer brut canadien, \$3.00 par tonne.

3o.—Sur le fer manufacturé dans Ontario avec le minerai extrait des mines d'Ontario, le gouvernement de cette province ajoute une prime additionnelle de \$1.00 par tonne.

Quoique la législation fédérale actuelle ne stipule le maintien des *boni* qu'elle octroie que jusqu'au 23 avril 1902 et qu'à partir de cette date, ils doivent être réduits dans la proportion de 20 p. c. par année, il n'est pas douteux qu'en considération des importants développements que cette industrie reçoit, tant dans Ontario que dans l'Île du Cap Breton, par les grands établissements que l'on vient d'y installer au coût de plusieurs millions de dollars, le gouvernement devra modifier sa législation de façon à maintenir pour plusieurs années encore l'aide maintenant accordé, jusqu'à ce que le producteur canadien ait pris pied ferme sur notre propre marché et se soit mis en condition de lutte avantageuse à l'étranger.

Le marché national a bien à lui seul son importance puisqu'il s'est graduellement élevé de \$12,641,442.00 d'importations en 1892 à \$21,126,232.00 en 1899.

La Province de Québec possède d'importants gisements de minerai. Nous avons déjà parlé dans le No. du mois d'avril de l'année dernière de l'exploitation bien restreinte qui s'en fait sous forme de "fonte au bois." Ne serait-il pas opportun que son gouvernement songeât à offrir à son tour quelque prime d'encouragement pour en promouvoir le développement et l'exploitation ?

En adoptant une politique analogue à celle d'Ontario, il y a tout à présumer que les aciéries déjà existantes et celles qui, comme à Maisonneuve, sont en voie de s'établir, seraient disposées à donner la préférence au fer extrait des mines de notre propre province.

L'étude de cette question mérite bien l'attention du gouvernement provincial et spécialement du Ministre qui préside au département des mines.

A. D.

Monsieur Henri Bernard, 1, rue des Termes, Lyon, France, nous écrit pour nous inviter à le recommander à nos Sociétaires à titre d'agent pour l'achat des soieries, etc., tant à Saint-Etienne qu'à Lyon. Notre correspondant est en mesure de fournir les meilleures garanties d'honorabilité et de compétence.

MM. Georges Maris & Cie, négociants-commissionnaires, de Smyrne, nous écrivent qu'ils viennent d'annexer à leur maison de commerce une branche qui s'occupera exclusivement de renseignements commerciaux et de recouvrements pour toutes les villes de l'Empire Ottoman. Ils espèrent que messieurs les Sociétaires voudront bien leur accorder leur confiance.

BULLETIN
DE LA
CHAMBRE DE COMMERCE
du District de Montréal.

PUBLICATION MENSUELLE.

COMITE DE REDACTION.

MM. L. E. GEOFFRION,	PRESIDENT.
D. MASSON,	
H. A. A. BRAULT,	VICE-PRESIDENTS
L. E. MORIN, PERE.	JOS. CONTANT.
J. X. PERRAULT.	A. V. ROY.
HON. A. DESJARDINS,	
JOS. HAYNES, SECRETAIRE.	

Publié par les soins et sous le contrôle du "Comité de Rédaction."

La Chambre de Commerce du District de Montréal, ni son Comité de Rédaction ne sont responsables des opinions exprimées par les auteurs des articles publiés dans le "Bulletin."

Pour les articles non signés : — Jos. Haynes.

Adresser toutes lettres et communications à la Chambre de Commerce du District de Montréal.

N. B.—Les "cotisations" couvrent du 1er janvier au 31 décembre et sont dues pour l'année entière, si ce n'est, pour les présentations faites dans le dernier semestre de l'année, auquel cas, la somme à verser sera proportionnelle au temps à courir. Une fois l'adhésion accordée, on fait partie de notre "Chambre" tant qu'on ne donne pas sa démission par écrit et à la condition qu'on ait soldé les arrérages.

LE SECRETAIRE.

Editorial

Actes de la Chambre

Résumé des procès-verbaux des séances de la Chambre et du Conseil.

SÉANCE DU CONSEIL, MERCREDI, LE 27 FÉVRIER 1901.

Sous la présidence de M. L. E. Geoffrion, Président.

Etaient présents :

MM. D. Masson, 1er V.-P., Guil. Boivin,
Jos. Contant, C. H. Catelli,
C. P. Chagnon, J. D. Couture,
Alcide Chaussé, J. B. A. Lanctôt,
S. Lachance, D. Parizeau,
J. X. Perrault, Alex. Prud'homme,
A. V. Roy, I. C., L. J. A. Surveyer,
Hon. Alph. Desjardins, ex-président.

En l'absence de M. Hayaes, retenu à la maison par la maladie, M. A. V. Roy, I. C., est prié d'agir comme Secrétaire.

Immédiatement après la lecture du procès-verbal de la séance de lundi, le 25 février, le Secrétaire procède au dépouillement du courrier qui comporte :

Une lettre du Board of Trade d'Ottawa, invitant cette Chambre à se faire représenter dans une délégation qui doit se rendre à Ottawa, pour interviewer

le gouvernement au sujet de l'enseignement technique.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion sur la question de l'usure.

Immédiatement après la lecture d'une résolution adoptée par cette Chambre, en avril 1899, sur cette question, le dossier est référé pour étude au comité de Législation.

L'ordre du jour appelle ensuite l'étude du projet de M. Geo. Esplin.

On se rappellera que ce projet a pour but de profiter de l'occasion qui est fournie à la ville par la destruction totale, par un incendie, de certains immeubles construits en bordure sur les rues Saint-Paul, Saint Pierre, Saint-Nicolas et des Commissaires, etc., pour élargir certaines de ces rues de trente pieds qu'elles ont maintenant à soixante, etc.

Cette question est référée au comité permanent des "Affaires municipales."

Vient ensuite la question du taux des assurances contre le feu. MM. Surveyer, Prud'homme et Parizeau, prennent tour à tour part au débat qui est engagé sur la question, laquelle est référée à un comité spécial composé de MM. L. E. Geoffrion, Président, D. Parizeau, A. Prud'homme, C. P. Chagnon, Arthur Gagnon, J. B. A. Lanctôt, S. Lachance, G. Marsolais, H. Laporte, L. J. A. Surveyer, Alph. Racine, F. Sauvageau, Jos. Quintal, Ed. Quintal, G. Boivin et J. D. Couture.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion sur la loi des faillites.

M. Parizeau fait un exposé des conséquences désastreuses des procédés actuellement en vigueur pour le règlement des faillites.

M. le Président s'engage alors à voir le Président du Board of Trade, afin d'aviser aux moyens les plus efficaces pour engager les deux institutions à agir de concert en cette matière.

A l'article : "Enseignement technique," sur l'ordre du jour et en réponse à l'invitation du Board of Trade d'Ottawa, M. Contant propose, appuyé par M. Lachance : Que MM. J. X. Perrault et A. V. Roy, I. C., soient désignés pour représenter cette Chambre à Ottawa, mardi, le 5 mars prochain.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion sur les amendements à apporter au traité de commerce français.

Une résolution préparée à cet effet, est lue et le débat est ensuite engagé par MM. Parizeau, Desjardins, Lanctôt et Perrault.

Après une assez longue discussion, M. Jos. Contant propose que cette question soit référée au comité de "l'Industrie des transports"; les noms de MM. E. Galibert, Président de la Chambre de Commerce fran-

gaise et J. B. Monier, Secrétaire, étant ajoutés à ce comité qui est invité à se réunir d'urgence.

A cette question, vient se greffer celle de la nomination d'une commission ou délégation dont la mission serait de se rendre en France et dont le double but serait de faire sur place, une enquête sur les exigences du commerce français et par la même occasion de faire connaître en France les marchandises que le Canada peut lui offrir. Cette question déjà ancienne — puisqu'elle remonte à 1895, et qui fait l'objet d'une proposition présentée par M. A. V. Roy, est ajoutée à la première et, par suite, référée au même comité.

M. C. Giguère, présent à la séance, dit quelques mots sur la culture du tabac canadien, et présente à cette Chambre un projet de résolution qui est référée au comité des "Produits de l'Agriculture" qui est invité à se réunir samedi, le 2 mars prochain.

Avant de clore la séance, le Secrétaire reçoit instruction de convoquer tous les comités permanents afin de leur permettre de procéder, sans délai, à la nomination de leurs présidents.

Et, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE, MERCREDI, LE 6 MARS 1901.

Sous la présidence de M. L. E. Geoffrion, Président.

Étaient présents :

MM. D. Masson, 1er V.-P.,	G. Boivin,
D. C. Brosseau,	Jos. Contant,
C. P. Chagnon,	Jos. Fortier,
Alcide Chaussé,	C. Giguère,
J. B. A. Lanctôt,	H. Laporte,
Geo. Gonthier,	Arm. Lalonde,
H. Lapointe,	L. E. Morin, père,
J. A. Marion, I. C.,	J. B. Monier,
Alex. Millette,	J. X. Perrault,
D. Parizeau,	A. V. Roy, I. C.,
S. Robitaille,	L. J. A. Surveyer,
J. D. Couture,	et le Secrétaire.

L'ordre du jour est suspendu et le Conseil est réuni en assemblée spéciale pour adopter les rapports, de certains comités, réclamant l'urgence.

M. le président du comité des "Produits de l'Agriculture" présente son rapport sur la culture et la préparation du tabac; en voici le texte :

"Que vu l'encouragement déjà donné par le gouvernement du Canada à la culture du tabac canadien, et vu les bénéfices considérables que cette culture, faite d'après les règles de l'art, peut rapporter au commerce et aux cultivateurs, cette Chambre est d'opinion :

1o Qu'il serait à propos, pour le gouvernement du Canada, de continuer à protéger et à encourager la culture et la vente du tabac canadien ;

2o Que quelques fermes-modèles subventionnées par le gouvernement fédéral, destinées à la culture du tabac canadien, devraient être établies dans la Puissance du Canada, afin de permettre aux fils de cultivateurs de faire une étude pratique et profitable de cette culture ;

3o Que des inspecteurs devraient être nommés par le gouvernement fédéral pour l'inspection et le classement du tabac canadien mis en vente sur notre marché ;

4o Que des graines de tabac choisies parmi les meilleures qualités de tabac, soient à l'avenir distribuées gratuitement aux cultivateurs qui en feront la demande en suivant le même principe que celui qui a été appliqué dans la distribution des diverses graines fournies par les fermes expérimentales actuellement subventionnées par le gouvernement ;

5o Que copie de la présente résolution soit transmise au Premier Ministre du Canada."

Ce rapport est adopté et le Secrétaire reçoit instruction d'en transmettre des copies à qui de droit.

Immédiatement après l'adoption de ce rapport, il est proposé et adopté que le nom de M. J. X. Perrault, agronome, soit ajouté au comité des "Produits de l'Agriculture."

M. le président du comité de "l'Industrie des transports" présente ensuite son rapport sur les modifications à apporter au traité de commerce franco-canadien, en voici le texte :

"Attendu que, grâce au traité de commerce entre le Canada et la France, ratifié par acte du parlement canadien, 57-58 Vict., chap. 2, mis en vigueur par proclamation, le 14 octobre 1895, et avec l'aide de la ligne directe inaugurée l'année dernière entre le Canada et la France — par la compagnie franco-canadienne de navigation à vapeur, — le commerce direct entre le Canada et la France a considérablement augmenté, comme le démontrent les chiffres suivants tirés des tableaux du commerce et de la navigation :

Années.	Importations	Exportations
1895	\$2,585,174	\$ 335,282
1896	2,810,942	581,540
1897	2,601,351	690,696
1898	3,975,351	1,025,262
1899	3,889,295	1,557,722

"Que l'article 111 du traité—énumérant les articles originaires du Canada qui seront admis au bénéfice du tarif minimum, — spécifie que ces articles devront

être "importés directement de ce pays," tandis que l'article 1, du même traité n'impose pas cette condition aux articles d'origine française admis à un droit réduit à l'entrée en Canada ;

"Que cette omission qui permet l'importation en Canada, soit par la voie des Etats-Unis, soit par la voie d'autres pays d'Europe, de Belgique, d'Angleterre, est préjudiciable tant, au commerce canadien d'importation qu'à la ligne directe, à laquelle on enlève ainsi du trafic, et du gouvernement canadien même qui subventionne cette ligne, et qui, en outre, perd la différence des droits ;

"Que, si les expéditions de France sur le Canada étaient astreintes à l'expédition sur "connaissance direct," les compagnies de navigation à vapeur qui font ce service,—la ligne franco-canadienne de navigation à vapeur, entr'autres,—pourraient avoir des départs plus fréquents,—mettre plus de navires en service et donner ainsi au commerce des frets plus avantageux ;

"Que nos exportations étant beaucoup plus encombrantes que celles de France, notre commerce est très intéressé à avoir à sa disposition le plus de tonnage possible.

"Que le commerce canadien d'importation en souffre, parceque, à la faveur de cette omission, il est permis aux importateurs des Etats-Unis de déverser à sacrifice, au Canada, le surplus de leurs importations, contre les stocks régulièrement importés par les négociants canadiens. Pour toutes ces excellentes raisons.

Il est,

Résolu : Que le Conseil de la Chambre de Commerce du district de Montréal, prie le gouvernement du Canada, soit de demander la modification du traité franco-canadien ou d'adopter toute autre mesure de manière que, la condition de l'importation directe, soit aussi applicable aux produits français importés au Canada.

Que copie de cette résolution soit transmise au Premier Ministre ainsi qu'au Ministre du Commerce du Canada.

La résolution suivante, qui avait été soumise à l'assemblée du Conseil du 27 février dernier, par M. A. V. Roy, appuyé par M. D. Parizeau, est aussi adoptée :

Attendu que, à la suite de la dénonciation du traité de commerce entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne, ce dernier pays, tout en continuant aux produits anglais, le traitement de la nation la plus favorisée, a imposé aux produits canadiens son tarif maximum, ce qui a pratiquement fermé les marchés allemands aux importations du Canada ;

Attendu que, l'année dernière, une ligne directe de navigation a été inaugurée entre le Canada et la France, ligne subventionnée au montant de \$50,000.00 par année ;

Attendu que cette ligne directe ouvre les marchés français à un nombre considérable de produits canadiens qui en étaient exclus auparavant par la "sur-taxe d'entrepôt" qui pèsent sur toutes les importations qui n'entre pas en France directement du pays d'origine ;

Attendu que, dans l'opinion de cette Chambre, il serait désirable, pour faciliter le placement de nos produits sur le marché français, pour compenser ainsi la perte du marché allemand et pour assurer au Canada tout le bénéfice qu'il peut retirer de la subvention accordée à la ligne franco-canadienne, d'envoyer en France, une commission commerciale compétente qui serait chargée d'étudier le marché français—de placer nos produits sous les yeux des importateurs,—de promouvoir généralement le commerce entre les deux pays, et de faire rapport ;

En conséquence,

Il est résolu,—Que le Conseil de la Chambre de Commerce recommande au gouvernement de nommer aussitôt que possible, une délégation ou commission ou un commissaire spécial compétent pour exécuter en France l'idée émise plus haut.

Et qu'une copie de cette résolution soit également transmise au Premier Ministre du Canada ainsi qu'à l'Hon. Ministre du Commerce, à Ottawa.

Après un court débat auquel prirent part MM. Contant, Perrault, Boivin, Parizeau, Couture et Laporte, le rapport après avoir subi quelques légères modifications, est adopté et le Secrétaire est invité à en transmettre des copies à qui de droit.

Le Président appelle ensuite l'ordre du jour.

Immédiatement après la lecture des procès-verbaux des séances de l'assemblée générale mensuelle du 9 janvier et de l'assemblée générale annuelle du 13 février dernier, le Secrétaire fait le dépouillement du courrier qui comporte :

Une lettre du Board of Trade au sujet de la loi de faillites.

Une demande de renseignement émanant de la National Trust Co, de cette ville.

A l'article "Rapport des comités," M. A. V. Roy, I. C., présente le rapport de la délégation qui s'est rendu à Ottawa, sur l'invitation du Board of Trade d'Ottawa, pour interviewer les Ministres du Canada sur les mesures à prendre pour répandre et vulgariser l'enseignement technique dans le pays.

Le rapporteur de cette délégation demande que le Secrétaire soit invité à transmettre au Premier

Ministre du Canada toutes les pièces, résolutions, etc., se rapportant à cette question.

Ce rapport est adopté et des remerciements sont unanimement votés à M. Roy, pour l'intérêt et le dévouement qu'il a déployés dans ses fonctions de délégué et de rapporteur.

Le comité des "Mines et Métallurgie," présente par l'organe de M. A. V. Roy, I. C., son rapport sur l'utilité et même l'urgence qu'il y a d'établir au centre des affaires du pays, un Musée commercial des mines, en voici le texte :

RAPPORT

*du comité des Mines et Métallurgie
sur la question de la création d'un Musée Commercial
des mines du Canada, à Montréal.*

Le but du Musée commercial des Mines est de recueillir dans le Dominion, des renseignements complets et détaillés sur l'industrie minière, afin de faire parvenir immédiatement à toute personne intéressée les informations demandées.

Les principales raisons pour lesquelles nous appuyons la réalisation de ce projet, sont les suivantes :

Vu l'importance de l'Industrie minière et l'intérêt particulier que l'on prend en général même à l'étranger sur les mines du Canada.

Le Canada étant déjà classé comme le troisième pays du monde pour le chiffre de la production de l'or qui chiffre \$26,000,000.00 du précieux métal cette année, ayant ainsi dépassé la Russie. D'autre part, la production totale des mines du Canada qui n'était que de \$22,000,000.00 en 1896 est aujourd'hui de \$50,000,000.00.

A cause même de cette augmentation, le nombre des personnes désirant se renseigner sur les questions minières croît chaque jour; c'est donc devenu un besoin général de déterminer un endroit central où on pourrait se renseigner sur ces questions de mines devenues prépondérantes.

Le Musée serait en communication directe avec le bureau des Mines des divers gouvernements d'Ottawa, Halifax, Québec et Victoria.

Le Musée serait aussi en relations avec toutes les personnes intéressées aux questions minières afin de réunir autant de renseignements que possible sur ces questions. On y trouverait encore des collections d'échantillons des principaux produits miniers. Les publications et rapports officiels, les plans, cartes, photographies, modèles, en un mot, tout ce qui se rapporte aux mines.

Il y serait en outre attaché un laboratoire où des essais et analyses pourraient être faits à des prix raisonnables.

Ce Musée, qui serait ouvert au public, publierait un Bulletin tenant ainsi les intéressés parfaitement renseignés sur toute ses opérations, découverte de mines, etc., etc.

Un personnel compétent devra y être adjoint, comprenant un spécialiste, lequel, sur demande, pourra visiter les propriétés minières et faire rapport.

Ce Musée devrait être situé dans un endroit central du pays où convergent les affaires de toute nature. Montréal, métropole du Canada, semble tout indiquée.

Pour toutes ces raisons, votre comité recommande d'appuyer ce mouvement de la création d'un Musée Commercial des Mines du Canada, à Montréal, où, en en résumé, l'on trouverait des échantillons des minerais importants et où leur usage, la manière la plus avantageuse de les exploiter—de les traiter, seraient indiqués, — où des plans, modèles indiquant des travaux faits ou à faire, seraient fournis,—où, en un mot, l'on pourrait se procurer tous les renseignements sur cette industrie aujourd'hui si importante, l'industrie minière.

Votre comité recommande, dans l'intérêt de la prompte réalisation de ce projet, que la Chambre sollicite l'appui du Conseil municipal de la ville de Montréal et le concours du Board of Trade de Montréal.

Le tout humblement soumis.

(Signé) A. V. ROY,
JOS. HAYNES,
Secrétaire.

Ce rapport est adopté.

A l'article "Matières nouvelles," l'avis de motion de M. Geo. Gonthier, ayant trait à la comptabilité commerciale obligatoire pour tout négociant et industriel, est référé à un comité conjoint, composé des comités de Législation et de Comptabilité.

Au cours d'une discussion sommaire sur cette question, il est proposé de préparer une résolution qui sera présentée à la législature provinciale de Québec réclamant des amendements à la loi de faillites.

A l'article "Proposition de nouveaux membres," M. Philippe Chaput, fabricant de cigares, proposé par M. J. B. A. Lanctôt, est inscrit comme candidat et subira l'affichage réglementaire.

Et, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU CONSEIL, MERCREDI, LE 13 MARS, 1901.

Sous la présidence de M. L. E. Geoffrion, Président.

Etaient présents : —

MM. Guil. Boivin,	Jos. Contant,
C. H. Catelli,	Jos. Fortier,
J. B. A. Lanctôt,	L. E. Morin, père,
J. X. Perrault,	Jos. Quintal,
A. V. Roy,	L. J. A. Surveyer,
Hon. A. Desjardins,	et le Secrétaire.

Immédiatement après la lecture du procès-verbal, le Secrétaire fait le déponillement du courrier qui comporte :

Un accusé de réception de la résolution de condoléances adressée par la Chambre à la famille royale à l'occasion du décès de Sa Majesté la Reine. Cette lettre émane du cabinet du Secrétaire du Gouverneur-Général.

Un accusé de réception de la résolution adressée par la Chambre à l'Honorable Premier Ministre du Canada au sujet de la culture du tabac.

Le Secrétaire donne ensuite lecture de certains projets de loi (bills) dont la Chambre a reçu des exemplaires pendant la semaine écoulée. Il est alors décidé, à la suggestion de MM. Jos. Contant et A. V. Roy, que l'Hon. A. Desjardins et M. J. X. Perrault soient invités à tour de rôle, à faire le déponillement de ces bills, au fur et à mesure de leur réception.

Proposition qui est adoptée.

L'ordre du jour appelle ensuite les rapports de comités.

Le comité des Finances présente son rapport qui est adopté.

Le comité des "Affaires municipales," rapporte qu'il a eu une assemblée au sujet du projet Esplin, et rapporte progrès.

Le comité de "l'Industrie manufacturière," rapporte qu'il a eu une réunion pour étudier la question des supports de lampes pour l'éclairage municipal.

Après avoir pris connaissance de la lettre des architectes à ce sujet, le comité décide de renvoyer cette question au comité plus compétent des "Affaires municipales," suggestion qui est adoptée.

Le Conseil décide alors d'inviter le Secrétaire à convoquer le comité de Législation pour vendredi, afin de prendre connaissance du projet de résolution préparé par M. Geo. Gonthier, et qui a trait à la comptabilité commerciale, que le moteur désire rendre obligatoire, sous peine de droit, pour tous les commerçants, industriels, etc.

Le Président invite le représentant de la Chambre à la Commission du Port, à vouloir bien renseigner le Conseil sur la situation du Syndicat Connors, vis-à-vis la Commission du Port.

Au cours des explications données, le représentant, M. Jos. Contant, déclare, qu'en outre du dépôt de \$50,000.00, la Commission est pratiquement propriétaire des travaux faits jusqu'à présent, lesquels représentent une somme de \$30,000.00, soit en chiffres ronds, un actif de \$80,000.00, laquelle somme, en cas de défection du Syndicat, pourrait être offerte sous forme de bonus, à des particuliers ou à une compagnie désireuse de mener cette entreprise à bonne fin.

Un fait se dégage de ces explications : c'est que ces élévateurs ne pourront pas être utilisés pendant la saison prochaine de navigation ; ce que l'Hon. Alph. Desjardins fait du reste valoir, au cours du débat. Incidemment, au cours de la discussion, il est question de la proposition faite par M. Crathern au sujet d'élévateurs à grains à construire à la hauteur de la rue Saint Sulpice.

M. J. X. Perrault, qui prend alors part au débat, déclare que le temps est arrivé de prendre une position bien tranchée, et il ressort du fait énoncé, que la Chambre doit, dans l'intérêt du port de Montréal, appuyer, à défaut d'une autre proposition, le principe du projet Crathern, remettant à plus tard le soin de déterminer l'emplacement des élévateurs à construire.

Cette proposition est formulée ainsi qu'il suit :

"Le Conseil après avoir pris connaissance de la proposition faite à la Commission du Port, par M. Crathern, invite le représentant de la Chambre, à la Commission du Port, à appuyer auprès de cette institution, le principe de cette proposition, remettant à plus tard le choix de l'emplacement des élévateurs lorsque le moment sera venu de les construire."

Et, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU CONSEIL, MERCREDI, LE 20 MARS 1901.

Sous la présidence de M. L. E. Geoffrion, Président.

Etaient présents :

MM. D. Masson, 1er V.-P.,	G. Boivin,
C. H. Catelli,	Jos. Contant,
Aleide Chaussé,	S. Lachance,
H. Laporte,	L. E. Morin, père,
D. Parizeau,	J. X. Perrault,
Jos. Quintal,	A. V. Roy,
L. J. A. Surveyer,	Hon. Alph. Desjardins,
	et le Secrétaire.

Avant d'appeler l'ordre du jour, le Président invite le Conseil à désigner les présidents des comités permanents, et voici le résultat de ce choix :

Tribunal d'arbitrage—Président : M. L. E. Geoffrion.
Produits de l'agriculture—Président : M. D. Parizeau.
Affaires municipales—Président : M. J. X. Perrault.
Beurre et fromage—Président : M. J. A. Vaillancourt.
Bœuf et lard—Président : M. Jos. B. Giguère.

Epicerie—Président : M. D. C. Brosseau.
 Huiles et poissons—Président : M. L. E. Morin, père.
Bulletin—Président : M. Jos. Contant.
 Colonisation, mines et forêts—Président : M. G. Boivin.
 Comptabilité—Président : M. Geo. Gonthier.
 Cuirs et peaux—Président : M. E. Galibert.
 Expositions et Musées—Président : M. J. X. Perrault.
 Finance et administration interne—Président : M. C. P. Chagnon.
 Industrie manufacturière—Président : M. C. H. Catelli.
 Industrie des transports, télégraphes et téléphones—
 Président : M. D. Masson.
 Législation—Président : M. H. A. A. Brault.
 Fer, métaux et quincailleries—Président : M. L. J. A. Surveyer.
 Nouveautés—Président : M. N. Tousignant.
 Produits chimiques—Président : M. S. Lachance.

Le Secrétaire donne suite lecture du procès-verbal de la séance du 13 mars courant, qui est adopté, et procède au dépouillement du courrier qui comporte :

Une lettre du Secrétaire-honoraire de l'Association *Shipping Interest*, invitant la Chambre à désigner des délégués qui devront accompagner une délégation de cette Association auprès des Ministres, à Ottawa, pour inviter le gouvernement à vouloir bien faire certaines améliorations au balisage et à l'éclairage du fleuve Saint-Laurent, depuis Montréal jusqu'au Golfe, inclusivement.

MM. J. X. Perrault et C. H. Catelli sont immédiatement désignés pour accompagner cette délégation.

Lecture est ensuite donnée d'une lettre d'un exportateur de foin, qui prie la Chambre de bien vouloir user de son influence auprès de la Commission du Port, pour obtenir un remaniement du tarif (*wharfage tariff*) de quaiage sur le foin.

Après un assez long débat, le Secrétaire reçoit instruction d'écrire à la Commission du Port, pour l'inviter à vouloir bien donner droit, s'il en est temps encore, à cette requête.

On donne ensuite lecture d'une lettre du Board of Trade d'Ottawa, sur les résultats obtenus par la délégation qui a interviewé tout dernièrement les ministres au sujet de l'enseignement technique. Cette lettre est référée au comité spécial de l'enseignement technique.

Une lettre accompagnée du rapport d'un comité du Board of Trade qui avait été chargé d'interviewer le Ministre de la Justice au sujet d'un projet de loi réglementant les faillites dans le Dominion.

Après une assez longue discussion, cette lettre est référée au comité de Législation.

Une lettre du Secrétariat du Ministère de l'Agriculture à Ottawa, accusant réception de la résolution adoptée par le Conseil au sujet des modifications à apporter au fonctionnement du bureau des Brevets.

Une lettre émanant du secrétariat du bureau du Premier Ministre, accusant réception de la résolution adoptée par la Chambre au sujet des modifications à apporter au traité de commerce franco-canadien.

L'ordre du jour appelle ensuite les rapports de comités.

Le comité permanent des "Affaires municipales" présente son rapport sur le projet Esplin.

Après un débat, et à la suite de certains renseignements fournis par M. H. Laporte, présent à la séance, et sur proposition de M. Contant, ce rapport est référé pour reconsidération au comité qui l'a préparé.

A l'article "Matières nouvelles," le Président ouvre le débat sur la question de l'accroissement des taux des assurances contre le feu.

M. l'échevin Laporte résume la situation avec chiffres approximatifs à l'appui et le Conseil décide en fin de compte de remettre la discussion de cette importante question à une assemblée spéciale du Conseil qui est convoquée pour vendredi, le 22 du présent mois.

Le Conseil s'occupe ensuite de deux bills actuellement devant la législature provinciale, à savoir :

1o Un Bill, portant le No 146, qui a trait à la taxation des magasins à rayons ;

2o Un Bill, portant le No 142, qui a trait à certaines franchises qu'une compagnie industrielle demande à la législature de lui accorder, et cela au grand préjudice des intérêts de la ville de Montréal.

Au sujet de ce dernier Bill, il est proposé par M. C. H. Catelli, appuyé par M. D. Masson :

"Qu'aucun travail de fouille dans les rues, ou d'installation de fils électriques aériens, ne pourront être faits sans l'autorisation de la ville."

M. S. Lachance qui se rend à Québec pour des affaires personnelles, est invité à vouloir bien représenter la Chambre à titre de délégué, tant auprès de l'Assemblée Législative qu'auprès du Conseil Législatif sur ces deux questions.

Et, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL, VENDREDI, LE 22
MARS 1901.

Sous la présidence de M. L. E. Geoffrion, Président.

Étaient présents :

MM. D. Masson, 1er V.-P.,	G. Boivin,
C. H. Catelli.	F. J. Granger,
L. E. Morin, père,	D. Parizeau,
Alex. Prud'homme,	L. J. A. Surveyer,
F. Sauvageau,	Hon. Alph. Desjardins,
	et le Secrétaire.

L'ordre du jour appelle la question de la majoration des taux d'assurances.

Après un court débat, la résolution suivante est adoptée à l'unanimité :

Considérant : Que les deux incendies qui ont dévasté tout récemment, et presque coup sur coup, le district des affaires, ont eu pour résultat presque immédiat de provoquer une hausse, du simple au double (dans certains cas) des taux d'assurances contre le feu, et cela au grand préjudice et du commerce et de la propriété foncière ;

Considérant : D'un autre côté que de l'aveu des compagnies d'assurances, d'une part, et de l'inspecteur du gouvernement, d'autre part, le service du feu est reconnu insuffisant, — et comme installation, et comme outillage, et comme personnel ; — que tant qu'un remède efficace n'aura pas été apporté à ce déplorable état de choses, les compagnies d'assurances seront en lieu de maintenir leurs tarifs qui sont reconnus ruineux pour le commerce et l'industrie.

Que, pour toutes ces raisons, la Chambre émet le vœu :

“ Que les autorités municipales soient invitées à adopter un règlement, sujet à la ratification par les propriétaires-fonciers, en conformité de l'article 348, de la Charte de Montréal, leur permettant de faire l'emprunt d'une somme suffisante pour mettre le service des incendies sur un pied satisfaisant d'efficacité.”

Le Secrétaire reçoit instructions de transmettre une copie de cette résolution au Greffier de la Cité, à l'Hôtel-de-Ville, pour être remise à Son Honneur le Maire et à Messieurs les Echevins de Montréal.

Et la séance est levée.

SÉANCE DU CONSEIL, MERCREDI, LE 27 MARS, 1901.

Sous la présidence de M. L. E. Geoffron, Président.

Etaient présent :

MM. Guil. Boivin,	Jos. Contant,
J. D. Couture,	S. Lachance,
J. B. A. Lauctôt,	L. E. Morin, père
J. X. Perrault,	Alex. Prud'homme,
H. Laporte,	Jos. Quintal,
A. V. Roy, I. C.,	L. J. A. Surveyer,
Hon. Alph. Desjardins,	et le Secrétaire.

Immédiatement après la lecture des procès verbaux des séances du Conseil des 20 et 22 mars courant, le Secrétaire fait le dépouillement du courrier qui comporte :

Une lettre de la Commission du Port annonçant l'envoi de cinq feuilles de plans des travaux faits, pour le compte du gouvernement à Hochelaga, par les entrepreneurs Poupert et Malone.

Une lettre d'un exportateur de foin, M. John Crowe de Montréal, dans laquelle ce Monsieur remercie la

Chambre pour l'attitude qu'elle a prise vis à vis la Commission du Port, au sujet du tarif de quaiage sur le foin.

Dans cette lettre, on y déclare que l'exportation du foin ou mieux le *Hay Trade* comme on l'appelle, comporte environ 40,000 tonnes de ce produit par an, réparties entre deux *firms*: celui qu'il représente et dont l'usine est à Hochelaga, et la *Canadian Baling Co*, qui est installée à la Pointe Saint Charles; et que, rien qu'en salaire, la compagnie John Crowe paie annuellement \$20,000.00. En résumé, l'auteur prie la Chambre de vouloir bien continuer ses démarches auprès des autorités, à Ottawa, cette fois, et cela dans l'intérêt de l'agriculture de la province de Québec, — pour obtenir la réduction de tarif demandée. Cette intéressante lettre est référé au comité des “ Produits de l'agriculture ” pour étude et rapport.

Une lettre de demande de renseignements émanant du Commercial Intelligence Bureau de Londres.

Une lettre de la Chambre de Commerce de Québec priant la Chambre de vouloir bien la renseigner sur ses projets au sujet de la loi de faillites.

L'ordre du jour appelle ensuite les rapports de comités :

Le président du comité de comptabilité faisant les fonctions de président du comité conjoint de Législation et de Comptabilité, présente son rapport sur la comptabilité obligatoire pour les commerçants, industriels, etc., faisant des affaires à crédit.

En voici le texte :

Attendu qu'il est établi d'une façon indiscutable qu'un grand nombre de marchands, industriels, etc., engagés dans les affaires, ne tiennent pas de livres, ce qui les met dans l'impossibilité de se rendre compte de la marche de leurs affaires : s'ils réalisent des bénéfices ou perdent de l'argent ;

Attendu que cette omission ou négligence de tenir une comptabilité, est contraire aux intérêts des personnes honnêtes et de bonne foi, parce qu'elle les expose à perdre leur avoir ou capital investi dans le commerce ou l'industrie ; est contraire aux intérêts des créanciers ou fournisseurs, parce qu'elle les expose à des pertes nombreuses, par suite de pratiques malhonnêtes, abus de confiance, fausses représentations et faillites frauduleuses ;

Attendu que cet état de chose crée un malaise évident dans les affaires, et par suite affecte le crédit en général ;

Attendu qu'il est urgent de remédier à cet état de choses dans l'intérêt du commerce en général ;

Il est résolu :

“ Que cette Chambre attire tout spécialement l'attention du gouvernement sur l'urgence qu'il y a de promulguer une loi à l'effet d'obliger les individus ou

les collectivités d'individus, qui obtiennent du crédit, à tenir une comptabilité suffisante pour leur permettre de rendre compte de toutes leurs opérations d'entrées et de sorties des valeurs et de celles se rapportant aux transformations du capital initial, afin d'établir, par ce moyen, les causes des pertes essuyées, sous peine, en cas de faillite, de se voir refuser leur "décharge." Et de plus, l'omission ou la négligence de tenir des livres en la manière susdite, rendra le failli passible criminellement, s'il ne démontre que cette omission ou négligence n'ont pas eu pour but de frauder les créanciers."

(Signé) GEORGE GONTHIER,
 HON. ALPH. DESJARDINS,
 " D. PARIZEAU,
 " G. BOIVIN,
 " F. J. GRANGER.

Ce rapport est adopté et le Secrétaire est invité à en transmettre des copies au Ministre de la Justice et au Procureur Général de la province de Québec.

Rapport des Comités de Législation et Comptabilité.

Séance des comités conjoints de Législation et de Comptabilité, à laquelle étaient présents :—MM. D. Pariz au, Hon. Alph. Desjardins, Guil. Boivin, F. J. Granger, Geo. Gonthier et le Secrétaire, convoquée le vendredi 22 mars 1901, pour étudier l'avis de motion présenté à cette Chambre, par M. Geo. Gonthier, expert-comptable. Après délibération la résolution suivante est adoptée :

ATTENDU qu'il est établi d'une façon indiscutable qu'un grand nombre de marchands, industriels, etc., engagés dans les affaires, ne tiennent pas de livres, ce qui les met dans l'impossibilité de se rendre compte de la marche de leurs affaires :—s'ils réalisent des bénéfices ou perdent de l'argent.

ATTENDU que cette omission ou négligence de tenir une comptabilité est contraire aux intérêts des personnes honnêtes et de bonne foi, parce qu'elle les expose à perdre leur avoir ou capital investi dans le commerce ou l'industrie :—est contraire aux intérêts des créanciers ou fournisseurs, parce qu'elle les expose à des pertes nombreuses, par suite de pratiques malhonnêtes, abus de confiance, fausses représentations et faillites frauduleuses.

ATTENDU que cet état de choses crée un malaise évident dans les affaires, et par suite, affecte le crédit en général ;

ATTENDU qu'il est urgent dans l'intérêt du commerce en général, de remédier à cet état de choses.

IL EST RÉSOLU :—

"Que cette Chambre attire tout spécialement l'attention du gouvernement sur l'urgence qu'il y a de promulguer une loi à l'effet d'obliger les individus ou les collectivités d'individus, qui obtiennent du crédit, à tenir une comptabilité suffisante pour leur permettre de rendre compte de toutes leurs opérations d'entrées et de sorties des valeurs et de celles se rapportant aux transformations du capital initial, afin d'établir, par ce moyen, les causes des pertes essuyées,

sous peine, en cas de faillite, de se voir refuser leur "décharge." Et de plus, l'omission ou la négligence de tenir des livres en la manière susdite, rendra le failli passible criminellement, s'il ne démontre que cette omission ou négligence n'ont pas eu pour but de frauder les créanciers."

Signé : GEORGE GONTHIER,
 " HON. ALPH. DESJARDINS,
 " D. PARIZEAU,
 " G. BOIVIN,
 " F. J. GRANGER.

Appendice au rapport :—

EXTRACT OF THE BANKRUPTCY ACT, 1883.

Failure to keep proper Books of Account.

"At the last annual meeting of the Association of Chambers of Commerce of the United Kingdom, a resolution was unanimously adopted :—

"That the attention of the Board of Trade be drawn to the large number of bankruptcies in which failure to keep proper books of account is reported by Official Receivers, whereby frauds are committed with impunity, and the effectual realisation of estate is prevented, and that the Association is of opinion that further legislation is necessary."

The facility with which bankrupts obtained their discharge was the subject of a representation by the same body twelve years ago, when they passed a resolution urging (*inter alia*) that the Bankruptcy Courts be required to punish with imprisonment not exceeding one year, any bankrupt who had committed offences which by the Act of 1883 merely constituted a bar to immediate and unconditional discharge (such as omission to keep books, trading with knowledge of insolvency, &c.), and who had brought about his bankruptcy by recklessness and by carrying on business systematically at a loss.

In some foreign countries—e. g., in France and Germany, certain trade books are by law required to be kept, and if on bankruptcy it is found that the law has not been complied with, the offence is punishable by imprisonment.

In several British Colonies the failure to keep books of account, or to keep them in such a manner as to disclose the debtor's affairs, is constituted a misdemeanour or is an offence punishable summarily by the Bankruptcy Court. The following are instances, the maximum penalty being stated in each case :—

Cape of Good Hope.—Failure to keep reasonable and proper books of accounts is deemed to be the "crime of culpable insolvency" and is punishable with six months imprisonment.

Hong-Kong, Jamaica, Mauritius, New Zealand have also some penalties to punish offence in the same matter.

South Australia.—Omission to keep proper books, or imperfect, negligent, or careless bookkeeping, if wilful and with intent to conceal, is punishable by three years imprisonment.

But there is an example much nearer home of stringency in regard to the offence of defective bookkeeping. By the Debtors (Scotland) Act of 1880 a debtor who,

at the date of the presentation of the petition for sequestration or ce-sion is indebted to an amount exceeding £200, and has not for three years next before such date kept such books of accounts as, according to the usual course of any trade or business in which he may have been engaged, are necessary to exhibit or explain his transactions, is deemed guilty of a crime and offence unless he proves to the satisfaction of the Court that he had no intent to defraud, and, on conviction before the Court of Justiciary, or before the Sheriff and a jury, may be imprisoned for two years, or by Sheriff without a jury, for sixty days.

At the recent conference of the Association of Chambers of Commerce of the United Kingdom, held in Paris :

Mr. Beck (Luton) thought it would be desirable to pass some form of resolution, because the matter had attracted considerable attention in the papers. He suggested that the resolution should be amended as follows :

"That the Council be requested to consider the letter to the Association of the Inspector General in Bankruptcy of May 10th 1900, and to report to the Association what amendment of the bankruptcy laws should be recommended, with a view to providing penalties other than those which now exist in cases of bankruptcy in which the failure to keep proper books of account is found as a fact in the bankruptcy."

The resolution, as amended, was put and carried unanimously.

A l'article "Matières nouvelles," l'Hon. Alph. Desjardius, revenant à la question des "agences de commerce" à l'étranger, signale à la Chambre le fait d'une commande qui aurait été faite tout dernièrement aux Etats Unis par le gouvernement impérial. Il attribue cette décision à l'absence d'une représentation commerciale suffisante à l'étranger. Il prend texte de ce fait pour déclarer que la Chambre avait bien raison d'insister auprès du gouvernement comme elle l'a fait du reste dans le temps, pour obtenir la désignation d'un nombre plus grand d'agents de commerce à l'étranger; démarche qui comme on le sait, est restée sans résultat.

M. J. X. Perrault, parle également sur cette question et, au cours des explication qu'il fournit, déclare que l'installation du Musée des produits canadiens dans la Colonial Institute à South Kensington est mal comprise et n'est pas à la hauteur de l'idée qui a présidé à son installation.

M. L. J. Rivet, présent à la séance, est invité par le Président à expliquer son projet d'organisation d'une série de voyages d'études et d'affaires qui permettront aux capitalistes et aux publicistes français de visiter notre pays, dans les conditions les plus favorables, et qui permettront de faire une étude complète de ses ressources et de ses progrès dans le domaine de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.

M. Perrault présente à cet effet un projet de résolution qu'il a rédigé sur cette question et qui est référé pour étude au comité des "Expositions et Musées."

M. G. Boivin parle de l'absence d'installation scolaire, etc., dans certains comtés situés au nord de

Montréal. Il cite le cas de Rawdon en particulier. Comme cette question relève surtout du gouvernement provincial, aucune action n'est prise.

M. l'échevin Laporte, présent à la séance, et sur invitation du Président, parle du projet d'emprunt pour effectuer une reconstitution de la brigade du feu.

Après un assez long débat, il est décidé de faire tenir à chacun des 31 échevins une copie de la résolution adoptée par la Chambre à ce sujet, avec prière de vouloir bien en faire une étude attentive.

A l'article "Proposition de nouveaux membres," M. L. J. Rivet, présenté par M. J. X. Perrault, est inscrit comme candidat à cette Chambre et subira l'affichage réglementaire.

Et, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

CHAMBRE SYNDICALE DE LA CONSTRUCTION
(Section de la Chambre de Commerce.)

RAPPORT DU SECRÉTAIRE.

Monsieur le Président,—

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport qui suit des travaux de la Chambre Syndicale de la Construction pour l'année 1900.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 22 janvier 1900.

Assemblée annuelle et élection des officiers pour l'année courante.

M. Jos. Lambert, fils, occupe le fauteuil présidentiel, et, le Secrétaire étant absent à New-York, M. J. Alcide Chaussé est prié d'agir comme Secrétaire.

Le retour du scrutin donne le résultat suivant :

Président, — M. Félix Sauvageau.

1er Vice Président, — M. H. Contant.

2me " " M. J. B. Gratton.

Secrétaire, — M. N. T. Gagnon.

Trésorier, — M. J. Alcide Chaussé.

Conseil.—MM. Jos. Lambert, fils, L. Z. Mathien, Gordien Ménard, Chas. Chaussé, Elzéar Côté et Jos. Paquette.

On se plaint que le comité de Législation de la Chambre de Commerce retarde beaucoup à se prononcer et donner son rapport sur la question de l'amendement au Code Civil limitant la responsabilité des entrepreneurs, etc.

Séance du 19 février 1900.

Les nouveaux officiers sont installés et assument leurs charges respectives.

Les rapports du président et du secrétaire, ainsi que les minutes de la dernière séance, sont lus et adoptés.

M. H. Contant, donne avis qu'à la prochaine assemblée il proposera que l'on demande que les lois et coutumes soient amendées de sorte que les maisons puissent à l'avenir être louées au mois et non à l'année comme elles le sont maintenant.

La question des règlements municipaux concernant la construction est encore amenée devant l'assemblée, et il fut résolu que le président et les officiers de cette Chambre devront s'occuper de cette question et en hâter l'adoption par le Conseil de ville.

Le Secrétaire produit une copie du journal *La Presse*, mentionnant le fait que le comité du Feu a

accusé réception de notre recommandation touchant le danger des fils électriques à proximité de l'outillage dans les bâtisses en construction, et les nouveaux règlements municipaux.

(Cette copie est annexée au présent rapport).

Assemblée du 19 mars 1900.

M. Félix Sauvageau, Président, au fauteuil.

Re-l'appointement d'un Inspecteur des Bâtiments, il fut proposé et résolu : Que c'est le désir de cette Chambre que la position d'Inspecteur en chef des Bâtiments soit accordée de préférence à un architecte qualifié, et qu'il lui soit adjoint deux sous-inspecteurs qui devront être des constructeurs compétents et que tous devront être recommandés par les associations d'architectes et d'entrepreneur en construction de la ville de Montréal.

Proposé et résolu : Que cette Chambre exprime le désir d'être représentée par son Président auprès du Conseil de la Chambre de Commerce.

(La lettre du Secrétaire de la Chambre de Commerce en réponse à notre demande, est annexée au présent rapport).

Instruction est donnée au Secrétaire d'écrire au président du comité du Feu, lui demandant d'accorder une entrevue à une délégation des membres de cette Chambre. (Le Secrétaire s'est acquitté de sa mission, et la réponse de M. l'Echevin Hart, président du comité du Feu, est annexée au présent rapport).

Séance du 16 avril 1900.

La séance est entièrement consacrée à l'étude des nouveaux règlements municipaux.

Séance du 21 mai 1900.

(Pas de quorum).

Séance du 25 juin 1900.

M. Félix Sauvageau, Président, occupe le fauteuil.

La Chambre prend connaissance de la lettre de M. Jos. Haynes, Secrétaire de la Chambre, à M. Félix Sauvageau, l'informant de son admission comme membre honoraire du Conseil de la Chambre de Commerce, avec voix consultative dans les délibérations.

M. Sauvageau est prié d'accepter. Il se rend au désir de la Chambre et donne instruction au Secrétaire d'avertir la Chambre de Commerce à cet effet. (Et le Secrétaire a agité en conséquence).

Proposé et résolu : Que la Chambre Syndicale de la Construction a appris avec plaisir la nomination de M. J. Alcide Chaussé, architecte, au poste important d'Inspecteur des Bâtiments, et profite de cette occasion pour lui en témoigner sa satisfaction et lui offrir ses bien cordiales félicitations.

Un comité composé de MM. Félix Sauvageau, Jos. Lambert, E. Douville et A. T. A. Chagnon, est nommé pour se joindre à une délégation du Builders' Exchange, dans le but de rencontrer un comité de l'Association des Architectes, au sujet de certaines questions intéressant les architectes et les entrepreneurs.

Il est entendu que cette délégation devra se réunir au Builders' Exchange, le 27 courant, à 11 heures de l'avant-midi. (Pas de rapport).

Septembre et octobre

(Pas de quorum)

Séance du 14 novembre 1900.

M. Félix Sauvageau, Président, occupe le fauteuil présidentiel.

M. J. Alcide Chaussé, annonce que l'Association des Architectes, a appointé un comité composé de MM. W. E. Doran, A. Lapierre et J. Alcide Chaussé, qui a pour mission de rencontrer de semblables délégations des Associations d'entrepreneurs, afin d'en venir à une entente sur les questions qui sont à l'ordre du jour.

M. A. T. A. Chagnon, donne avis qu'à la prochaine assemblée il proposera que la Chambre mette à l'étude les systèmes de "Cahiers de Charges" qui sont en usage à Paris et ailleurs.

Séance du 17 décembre 1900.

M. Sauvageau étant absent, M. C. A. Prévost accepta de présider l'assemblée et prit le fauteuil.

M. Chaussé informe la Chambre qu'il n'a pu se procurer de M. l'Echevin Hart, une copie des nouveaux règlements tels que corrigés par le Conseil.

MM. Félix Sauvageau et Jos. Lambert sont délégués pour représenter la Chambre Syndicale conjointement avec le Builders' Exchange auprès de l'Association des Architectes.

Proposé et résolu : Que le Conseil de ville de la ville de Montréal, soit prié de choisir ses évaluateurs parmi des hommes pratiques et ayant de l'expérience dans la construction ; soit des architectes ou des entrepreneurs compétents, et de leur faire subir un examen pour établir leur compétence ; Que la Chambre Syndicale de la Construction déplore les retards apportés par le Conseil de ville dans la considération des nouveaux règlements touchant la construction. Que besoin de nouveaux règlements se fait de plus en plus vivement sentir en vue des nombreuses constructions importantes qui échappent au contrôle de l'Inspecteur des Bâtiments faute de règlements à cet effet. (Adopté).

N. B.—Copie de ces résolutions ont été transmises au Secrétaire de la Chambre de Commerce, et son accusé de réception est annexé au présent rapport.

Le tout soumis.

Respectueusement, N. T. GAGNON,
Secrétaire.

M. James Groendyke, Seattle, Wash., nous écrit pour nous prier de vouloir bien prévenir nos Sociétaires qu'il désire se procurer des "machines," permettant d'utiliser la Sciure de bois. Les renseignements fournis par sa lettre ne nous permettant pas de préciser les applications qu'il désire faire de cette abondante matière, nous invitons nos lecteurs à lui écrire à l'adresse donnée plus haut.